

2014/6199 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE L'AUDITORIUM DU MUSEE DES BEAUX-ARTS ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS, LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION DOLUS ET DOLUS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans sa politique culturelle, le musée des Beaux-Arts de Lyon a la volonté de se rapprocher des institutions culturelles de la Ville et des artistes intervenant dans la région afin de créer des événements permettant la diversification des publics et de montrer les croisements entre tous les arts.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts souhaite mettre à disposition gracieuse du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon l'Auditorium à l'occasion des master class.

Le conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon a ouvert, depuis septembre 2012, une classe de quatuor à cordes sous la direction du Quatuor Debussy.

Le quatuor Debussy avait, lors des saisons 2011-2012 du musée des Beaux-Arts de Lyon, animé une nocturne mensuelle. Leur prestation, en lien avec le département des objets d'art, avait remportée un grand succès auprès des publics.

C'est pourquoi, le Conservatoire et le musée organisent, comme déjà programmé durant la saison 2012-2013, les masters class de cette nouvelle classe de quatuor à cordes dans l'auditorium du musée, le jeudi 13 février 2014 de 17 h à 20 h 30 et le lundi 12 mai 2014 de 16 h à 20 h 30. Ces master class seront ouvertes gratuitement au public.

Au cours de ces master class publiques, les jeunes talents prépareront la programmation qu'ils présenteront lors de deux nocturnes au musée qui auront lieu les 4 janvier et 3 mai 2014.

La Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts souhaite également mettre à disposition gracieuse de l'Association Dolus&Dolus le réfectoire à l'occasion de la soirée inaugurale du Mirage Festival.

Dolus&Dolus est une association lyonnaise née en 2008 œuvrant dans le domaine de l'événement culturel. Avec la volonté de promouvoir des pratiques artistiques innovantes et émergentes, la structure s'est spécialisée ces dernières années dans l'organisation d'événements mêlant musique, vidéo,

installations et arts numériques. Cette transversalité entre les disciplines est un dénominateur commun aux différents projets menés par l'association.

A partir de 2009, Dolus&Dolus multiplie les projets et s'associe à des acteurs locaux de renom en France comme à l'étranger : Transbordeur, festival des Nuits Sonores, Usine de Genève, Social Club, Rumble Festival, Mapping Festival. L'Association a organisé en 2013 la première édition du mirage festival, véritable plateforme de diffusion pour la création liée aux cultures numériques et aux nouveaux médias.

Le Mirage Festival est désormais le rendez-vous annuel des cultures numériques et audiovisuelles à Lyon. La programmation du festival vise à s'affranchir des frontières entre les disciplines artistiques et consacre une place prépondérante à l'image et au son, laissant libre cours aux expérimentations multimédias.

La deuxième édition du Mirage Festival sera organisée du 19 au 23 février 2014.

Compte tenu de l'intérêt de ces deux manifestations pour la Ville de Lyon, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Les conditions de ces mises à disposition sont formalisées dans les conventions jointes au rapport. »

Vu lesdites conventions ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er} et 5^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon – classe de quatuor à cordes sous la direction du quatuor Debussy, concernant la mise à disposition gracieuse d'espaces de l'auditorium du musée des Beaux-Arts pour le jeudi 13 février 2014 et le lundi 12 mai 2014, est approuvée.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Mirage Festival / Association Dolus&Dolus, concernant la mise à disposition gracieuse d'espaces de l'auditorium du musée des Beaux-Arts pour le 19 février 2014, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN